

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

L'an deux mille vingt-cinq le deux juin à 17h30 à La Joue du Loup le Conseil de la Communauté de Communes s'est réuni, sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, Président, dûment convoqué le 27 mai 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 37 Présents : 19 Pouvoirs : 6
DATE DE LA CONVOCATION	27 mai 2025
SÉANCE DU	02 juin 2025

Objet : Remplacement des élus des communes de Manteyer et du Dévoluy dans diverses commissions, suite aux élections partielles.

Présents : Michel RICOU-CHARLES, Rémy FREY, Hélène SALETTI, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean ROUSSEAU, Olivier REGORD, Serge EYSSERIC, Georges LESBROS, Jean-Louis SERRES, Alexandra BUTEL, Michel VIDAL, Alain LAURENS, Jean-Pierre BRIOULLE, Fabien GASCARD, Alain CAUSSE, Françoise BELLANGER, Claude DUBUT, Monique BARTHÉLÉMY, Christian AUBERT

Absents et excusés : Jean-François CONTOZ, Roger AQUINO, Dominique TRUC, Mallorie BOURGOGNE, Marie BEGOU, Christiane ACANFORA, Josette REVOUX, Gérald GRIFFIT, Jacques FRANCOU, Alain BOYOD, Françoise PINET, Jean BANAL

Pouvoirs : Maurice CHAUTANT donne pouvoir à Olivier REGORD, Rajaa TOUSSAINT donne pouvoir à Alain CAUSSE, Michel PONS donne pouvoir à Claude DUBUT, Bernadette SAUDEMONT donne pouvoir à Monique BARTHÉLÉMY, Christian GILARDEAU-TRUFFINET donne pouvoir à Serge EYSSERIC, Roland AMADOR donne pouvoir à Michel RICOU-CHARLES

Secrétaire de séance : Fabien GASCARD est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-I ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 avril 2022 portant approbation des statuts de la Communauté de communes Buëch Dévoluy ; ;

Vu la délibération n°54/2020 en date du 5 août 2020 portant création de huit commissions thématiques intercommunales et deux groupes de travail ;

Vu la délibération n°100/2020 en date du 16 septembre 2020 portant élections des membres siégeant au sein des commissions thématiques intercommunales ;

Vu la délibération n°118a/2020 en date du 21 décembre 2020 portant élection des membres de chaque commission thématique ;

Vu la délibération n°146/2021 en date du 13/12/2021 portant création d'une commission thématique "Mobilités" et désignation de ses membres ;

Vu la délibération n°10/2023 en date du 13/02/2023 portant désignation de nouveaux membres suite à la perte de mandats d'élus de la commune du Dévoluy ;

Considérant que suite aux dernières élections partielles qui se sont déroulées dans les communes de Manteyer et du Dévoluy, il convient de procéder à de nouvelles désignations pour pourvoir les sièges vacants ;

Considérant les propositions de nouveaux candidats pour la commune de Manteyer pour la représenter au sein des commissions intercommunales suivantes :

Commissions intercommunales	NOM prénom
Finances	BETEILLE Nelly
Développement économique	BETEILLE Nelly
Environnement, Déchets, Gémapi	CELCE Chantal
Services aux habitants /Cohésion sociale	CELCLE Chantal / IMBERT Joëlle
Culture	IMBERT Joëlle
Tourisme	PAUCHON Robert / LORITON Pablito
Politiques contractuelles	/
Communication, démocratie participative	PONS Michel
Groupe de travail Mobilités	LEVY Claude
Groupe de travail Energies Renouvelables	PONS Michel

Considérant les propositions de nouveaux candidats pour la commune du Dévoluy pour la représenter au sein des commissions intercommunales suivantes :

Commissions intercommunales	NOM prénom
Finances	Alexandra BUTEL / Jean-Louis SERRES
Développement économique	Jean-Louis SERRES/Thibaut IMBERT
Environnement, Déchets, Gémapi	Alexandra BUTEL/Alain LAURENS
Services aux habitants /Cohésion sociale	Alexandra BUTEL/Anne-Cécile BRUN
Culture	Jean-Marie PRAYER/ Anne-Cécile BRUN/Clément MONNOT
Tourisme	Jean-Marie PRAYER/ Thibaut IMBERT/Jérémy SARRAZIN
Politiques contractuelles	Alexandra BUTEL / Jean-Louis SERRES
Communication, démocratie participative	Kilian VALLON/Valentin LESBROS
Groupe de travail Mobilités	Alain LAURENS/Thibaut IMBERT/Clément MONNOT
Groupe de travail Energies Renouvelables	Alain LAURENS/Jean-Louis SERRES

Le Conseil communautaire,

Oui l'exposé de Monsieur le Président,

Après avoir décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour procéder aux nominations ;

Après avoir et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Proclame élus pour représenter la commune de Manteyer aux seins des commissions thématiques intercommunales et groupes de travail :

Commissions intercommunales	NOM prénom
Finances	BETEILLE Nelly
Développement économique	BETEILLE Nelly
Environnement, Déchets, Gémapi	CELCE Chantal
Services aux habitants /Cohésion sociale	CELCLE Chantal / IMBERT Joëlle

Culture	IMBERT Joëlle
Tourisme	PAUCHON Robert / LORITON Pablito
Politiques contractuelles	/
Communication, démocratie participative	PONS Michel
Groupe de travail Mobilités	LEVY Claude
Groupe de travail Energies Renouvelables	PONS Michel

Article 2 : Proclame élus pour représenter la commune du Dévoluy aux sein des commissions thématiques intercommunales et groupes de travail :

Commissions intercommunales	NOM prénom
Finances	Alexandra BUTEL / Jean-Louis SERRES
Développement économique	Jean-Louis SERRES/Thibaut IMBERT
Environnement, Déchets, Gémapi	Alexandra BUTEL/Alain LAURENS
Services aux habitants /Cohésion sociale	Alexandra BUTEL/Anne-Cécile BRUN
Culture	Jean-Marie PRAYER/ Anne-Cécile BRUN/Clément MONNOT
Tourisme	Jean-Marie PRAYER/ Thibaut IMBERT/Jérémy SARRAZIN
Politiques contractuelles	Alexandra BUTEL / Jean-Louis SERRES
Communication, démocratie participative	Kilian VALLON/Valentin LESBROS
Groupe de travail Mobilités	Alain LAURENS/Thibaut IMBERT/Clément MONNOT
Groupe de travail Energies Renouvelables	Alain LAURENS/Jean-Louis SERRES

Article 3 : Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

Pour :	25
Contre :	0
Abstention :	0

Ainsi fait et délibéré à La Joue du Loup, les jours, mois et an susdit.
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,



Fabien GASCARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20250602-DE_2025_074-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025



Le Président,

Michel RICOU CHARLES

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Marseille, situé 31 rue Jean François Leca, 13002 Marseille dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par le biais de l'application informatique « Télécours Citoyens », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>